

# DÉROULÉ DE MISE EN VENTE HLM

## En Bail Réel Solidaire

2 rue du Courtil à St Malo – référence 4021

**189.000 €**

*Redevance foncière mensuelle 80.90 €*



### Conditions d'éligibilité :

- ❖ Résidence principale uniquement
- ❖ Respect des plafonds de ressources

| Catégorie de ménage                                                 | Revenus à ne pas dépasser (AI 2025 sur revenus 2024) |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1 personne seule                                                    | 38 844 €                                             |
| 2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)              | 58 057 €                                             |
| 3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage | 69 786 €                                             |
| 4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge                | 83 594 €                                             |
| 5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge                | 98 956 €                                             |
| 6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge                | 111 359 €                                            |
| Par personne supplémentaire                                         | + 12 408 €                                           |

### Modalités de remise et de de traitements des offres d'achat :

Le délai de remise des offres, défini par l'article R443-12 du CCH : les offres d'achat doivent parvenir à Emeraude Habitation **au plus tard le 31 août 2026**.

Pour être recevables, les offres d'achat doivent être accompagnées d'un dossier de candidature complet (avec l'ensemble des justificatifs à fournir pour chaque acquéreur).

Les dossiers complets doivent être adressés **de préférence** par mail à : [commercialisation@emeraude-habitation.fr](mailto:commercialisation@emeraude-habitation.fr) ou remis en mains propres au service commercial contre récépissé.

Les modalités de traitement des offres reçues, l'ordre de priorité défini par l'article L113-11 alinéa III du CCH et le décret du 5 novembre 2019, sont consultables sur le site Légifrance. Sources et références – Décret n°2019-1183 du 15 novembre 2019 (loi Elan).

### Rappel des justificatifs à fournir :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour) pour chacune des personnes.
- Livret de famille – attestation de PACS
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2025 (sur les revenus de 2024)
- Déclaration des revenus de 2025
- 3 derniers bulletins de salaire et contrat de travail /ou justificatifs de ressources
- 3 dernières quittances de loyer et contrat de location ou attestation d'hébergement ou copie taxe foncière
- Accord de principe de financement bancaire avec simulation de financement (minimum au prix de vente)
- Offre d'achat

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par nos soins.**

**Isabelle MÉNARD et Fanny LEHOUX**

Conseillères commerciales, 02 99 20 02 07, [commercialisation@emeraude-habitation.fr](mailto:commercialisation@emeraude-habitation.fr)

OPH DE ST MALO AGGLOMÉRATION EMERAUDE HABITATION -12 avenue Jean Jaurès – 35400 SAINT-MALO